



EXTRAIT DU REGISTRE
des
délibérations du Conseil de Communauté

N°délib. : 000867

Séance du jeudi 17 septembre 2009

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

Etaient présents : Amagney : Thomas JAVAUX Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : Serge RUTKOWSKI (jusqu'au rapport 3.2), Geneviève VERRON Avanne Aveney : Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Hayatte AKODAD, Eric ALAUZET (jusqu'au rapport 3.2), Frédéric ALLEMANN, Nicolas BODIN, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS (à partir du rapport 9.1), Martine BULTOT, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Jean-Jacques DEMONET (jusqu'au rapport 3.6), Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA (jusqu'au rapport 6.2), Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN (à partir du rapport 9.1), Didier GENDRAUD, Jean-François GIRARD, Philippe GONON (jusqu'au rapport 3.1), Jean-Pierre GOVIGNAUX (jusqu'au rapport 8.1), Valérie HINCELIN, Solange JOLY (jusqu'au rapport 6.2), Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au rapport 3.6), Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT, Annie MENETRIER, Frank MONNEUR, Danièle POISSENOT (jusqu'au rapport 6.2), Françoise PRESSE (à partir du rapport 8.1), Béatrice RONZI (jusqu'au rapport 5.1), Jean ROSSELOT (à partir du rapport 8.1), Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD (jusqu'au rapport 3.1), Corinne TISSIER, Sylvie WANLIN (jusqu'au rapport 6.2), Nicole WEINMAN (jusqu'au rapport 6.2) Beure : Philippe CHANEY (jusqu'au rapport 3.4) Boussières : Roland DEMESMAY Braillans : Alain BLESSEMILLE Busy : Philippe SIMONIN (à partir du rapport 8.2) Chaleze : Christophe CURTY Chalezeule : Christian MAGNIN-FEYSOT, Raymond REYLE Champagny : Claude VOIDEY Champvans les Moulins : Jean-Marie ROTH Chatillon le Duc : Denis GALLET Chaucenne : Bernard VOUGNON (jusqu'au rapport 3.3) Chaudfontaine : Christiane BEUCLER Chemaudin : Bruno COSTANTINI (jusqu'au rapport 3.4) Deluz : Sylvaine BARASSI Ecole Valentin : André BAVEREL, Yves GUYEN Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois : Françoise GILLET, Claude PREIONI Grandfontaine : François LOPEZ La Chevillotte : Jean PIQUARD La Vèze : Jacques CURTY Larnod : Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET) Le Gratteris : Cédric LINDECKER (jusqu'au rapport 3.6) Mamirolle : Daniel HUOT, Didier MARQUER Marchaux : Bernard BECOULET (représenté par Mauricette JEANNIN), Brigitte VIONNET Mazerolles le Salin : Daniel PARIS Miserey Salines : Denis JOLY Montfaucon : Michel CARTERON (représenté par Corinne PETER), Pierre CONTOZ Montferrand le Château : Marcel COTTINY, Pascal DUCHEZEAU (représenté par Séverine MONLLOR) Morre : Jean-Michel CAYUELA (jusqu'au rapport 4.1), Gérard VALLET Nancray : Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET Novillars : Philippe BELUCHE (jusqu'au rapport 5.1), Bernard BOURDAIS (jusqu'au rapport 5.1) Pelousey : Catherine BARTHELET (jusqu'au rapport 3.4) Pirey : Robert STEPOURJINE Pouilley les Vignes : Jean-Marc BOUSSET, Jean-Michel FAIVRE Rancenay : Michel LETHIER (à partir du rapport 9.1) Roche lez Beaupré : Stéphane COURBET (à partir du rapport 8.2) Routelle : Claude SIMONIN Saône : Maryse BILLOT, Alain VIENNET Serre les Sapins : Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY Tallenay : Jean-Yves PRALON (jusqu'au rapport 3.5) Thise : Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH Torpes : Bernard LAURENT (jusqu'au rapport 4.1) Vaire Arcier : Patrick RACINE Vaire le Petit : Michèle DE WILDE Vaux les Prés : Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 8.2) Vorges les Pins : Patrick VERDIER.

Etaient absents : Auxon-Dessous : Jacques CANAL Besançon : Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Françoise BRANGET, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI, Françoise FELLMANN, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR, Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN, Carine MICHEL, Nohzat MOUNTASSIR, Michel OMOURI, Jacqueline PANIER, Elisabeth PEQUIGNOT, Joëlle SCHIRRER, Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT Beure : Auguste KOELLER Boussières : Bertrand ASTRIC Champoux : Thierry CHATOT Chatillon le Duc : Philippe GUILLAUME Chemaudin : Gilbert GAVIGNET Dannemarie sur Crête : Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST Gennes : Jean SIMONDON Grandfontaine : Laurent SANSEIGNE Miserey Salines : Marcel FELT Noiron : Bernard MADOUX Osselle : Jacques MENIGOZ Pelousey : Claude OYTANA Pirey : Jacques COINTET Pugey : Marie-Noëlle LATHUILLIERE Roche lez Beaupré : Jean-Pierre ISSARTEL Thoraise : Jean-Michel MAY.

Secrétaire de séance : Geneviève VERRON

Procurations de vote :

Mandants : J. CANAL, E. ALAUZET (à partir du rapport 3.3), T. BENETEAU DE LAPRAIRIE, F. BRANGET, B. CYPRIANI, Y.-M. DAHOUI, F. FELLMANN, A. GHEZALI, P. GONON (à partir du 3.2), J.-P. GOVIGNAUX (à partir du rapport 9.1), N. GUILLEMET, L. HAKKAR, M. JEANNIN, C. MICHEL, N. MOUNTASSIR, M. OMOURI, J. PANIER, F. PRESSE (jusqu'au rapport 8.2), B. RONZI (à partir du rapport 6.1), E. SASSARD (à partir du rapport 3.2), J. SCHIRRER, M.-N. SCHOELLER, C. THIEBAUT, B. ASTRIC, M. FELT, J.-M. CAYUELA (à partir du rapport 5.1), C. OYTANA, J. COINTET, M.-N. LATHUILLIERE, J.-M. MAY.

Mandataires : J.-P. BASSELIN, F. PRESSE (à partir du rapport 3.3), F. ALLEMANN, J. ROSSELOT, C. TISSIER, D. POISSENOT, E. DUMONT, F. MONNEUR, O. FAIVRE-PETITJEAN (à partir du rapport 3.2), N. BODIN (à partir du rapport 9.1), M.-O. CRABBE-DIAWARA, M. LOYAT, C. GELIN, J.-J. DEMONET, V. HINCELIN, P. BONNET, J.-L. FOUSSERET, E. ALAUZET (jusqu'au rapport 8.2), H. AKODAD (à partir du rapport 6.1), C. VOIDEY (à partir du rapport 3.2), N. WEINMAN, S. JOLY, C. DEVESA, J.-P. DILLSCHNEIDER, D. JOLY, G. VALLET (à partir du rapport 5.1), C. BARTHELET, R. STEPOURJINE, A. AVIS, R. DEMESMAY.

Objet : Etablissement Public Foncier du Doubs (EPF du Doubs)

Etablissement Public Foncier du Doubs (EPF du Doubs)

Rapporteur : Joseph TYRODE, Président de l'EPF du Doubs

Statut : Etablissement Public industriel et commercial

Nom du Président : Joseph TYRODE

Siège : 28 rue Mégevand - 25000 Besançon

Institutions membres : Département du Doubs, Communauté d'agglomération du Grand Besançon, Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard, Communauté de Communes du Plateau de Frasne et du Val Drugeon, Communauté de Communes de Vaite-Aigremont, Communauté de Communes du Pays Baumoises, Communauté de Communes du Haut Doubs, Communauté de Communes de Saint-Hippolyte, Communauté de Communes des Trois Cantons, Communauté de Communes du Pays de Rougemont, Communauté de Communes des Isles du Doubs.

Représentants de la CAGB : J-L. Fousseret, R. Demesmay, M. Loyat, N. Guillemet, J-P. Martin, Y. Guyen, R. Reylé, R. Stépourjine (J-P. Govignaux à partir de la prochaine AG).

Budget 2009 :

Fonctionnement : 383 600 (L'EPF adhère à l'Agence Foncière et bénéficie ainsi de ses prestations gratuites en personnel et structures), dont 350 000 € d'intérêt d'emprunt.

Investissement : 10 275 000 €

Participation de la CAGB :

- En 2008 : 96 125 €

- En 2009 : sans objet. Prélèvement pour la première année de la Taxe Spéciale d'Équipement (TSE)

I. Rapport d'activités 2008

L'Établissement Public Foncier du Doubs (EPF) a vocation à assurer une « mission de portage foncier » pour le compte essentiellement de ses EPCI - membres et des communes qui les composent.

En 2008, à l'occasion de sa première année complète d'activité, le périmètre d'intervention de l'établissement public foncier couvre le territoire de **232 communes** (urbains et ruraux) représentant **345 000 habitants**.

Il est par ailleurs susceptible d'intervenir pour le compte d'autres personnes publiques (syndicat mixtes ...)

II. Une activité inscrite dans le cadre du PPI 2007-2009

Son intervention s'inscrit actuellement dans le cadre du programme pluriannuel d'intervention, 2007-2009, constitué par tranches annuelles, définies en collaboration avec chaque intercommunalité – membre, afin de tenir compte de nouveaux projets (communautaires et communaux.)

L'EPF n'intervient que pour le portage d'opération présentant un caractère d'intérêt général (production de logements, développement économique local, protection de l'environnement...).

Ainsi en 2008, sur 83 opérations qui lui ont été confiées par 46 collectivités, la moitié des actions de l'EPF ont concerné des projets liés à la production de logements publics, 15 opérations ont porté sur le développement économique, 14 opérations sur la réalisation d'équipements publics. Le reste a consisté en des opérations visant à la protection d'espaces agricoles ou naturels ou à la constitution de réserves foncières stricto sensu.

Au 31 décembre 2008, première année complète d'intervention de l'EPF, 46 opérations ont effectivement été engagées.

Les décisions d'acquisitions situées dans 18 communes différentes, pour un montant de **4 477 884 €**, ont été prises par le Conseil d'Administration en 2008.

Les acquisitions ainsi réalisées correspondent pour 50% en nombre et en valeur à l'acquisition de bien bâtis, soit 2924m² de plancher et 46ha 77 de foncier non bâti. 3opérations ont fait l'objet d'une procédure de préemption. Les acquisitions foncières pour le compte de la CAGB concernent toutefois majoritairement des biens fonciers nus.

	Ensemble du périmètre	Dont périmètre Grand Besançon
Nombre d'opérations programmées	83	25
Dont opérations effectivement engagées	46	11
Dont opérations avec acquisitions effectives	19	6

III. Les interventions pour le compte de la CAGB

Au 31 décembre 2008, l'EPF a accepté le principe du portage de **25 opérations** situées sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, dont **10** directement pour le compte de la CAGB.

Dans le cadre de ce partenariat, l'EPF a notamment acquis en 2008 les biens qui suivent pour un total de **723 273 €** :

- le 12/03/2008 : une maison d'habitation et son terrain d'aisance pour les besoins de la zone à vocation économique dite « des portes de-Vesoul »,
- les 18/03 et 16/07/2008, deux parcelles de terrain agricole pour les besoins de la zone à vocation économique de Marchaux- Chaudfontaine,
- le 15/04/2008 : deux parcelles de terrains pour les besoins de la zone à vocation économique des ANDIERS,
- le 28/10/2008, une maison et son terrain d'aisance pour les besoins du TCSP.

IV. Aspect financier

Les acquisitions réalisées par l'EPF en 2008, ont été essentiellement financées par emprunt (4 000 000 €) et par subventions des collectivités.

- Département : 196 000 €,
- CAPM : 98 000 €,
- CAGB : 98 000 €,
- Communautés de Communes : 5 000 €.

En 2008, les dépenses totales de la structure se sont élevées à 3 032 441 € (dont 2 962 778 € de frais d'acquisition et 58 185 € de frais financiers).

Compte tenu de la conformité de la montée en puissance de l'EPF, l'assemblée générale de l'EPF a donc instauré la taxe spéciale d'équipement comme mode de financement à compter de l'année 2009 sur la base d'un produit annuel de 3,6 M€ pour 2009.

Ce montant a été déterminé de façon à permettre à l'EPF l'acquisition des biens au moyen de 20 % de fonds propres sur les quatre années à venir.

Cette décision met donc fin au dispositif de participations financières des collectivités-membres et principalement du département et des deux agglomérations, adopté pour le lancement de la structure.

Pour autant, l'essentiel du financement de cet établissement continue de provenir de l'emprunt qui a vocation à être remboursé au moment de la rétrocession des biens acquis par l'EPF aux collectivités demanderesse ou à leurs mandataires.

V. Les instances décisionnelles

L'année 2008, avec les élections municipales et cantonales, a également vu le renouvellement des instances décisionnelles de l'EPF. Dans un souci de transparence et afin d'assurer un fonctionnement le plus collégial possible, le conseil d'administration de l'établissement public foncier a décidé d'associer systématiquement à ses travaux les représentants des nouvelles intercommunalités adhérentes qui statutairement n'auraient pas pu siéger dans cette instance.

VI. Objectif 2009

Pour l'année 2009, l'EPF a prévu :

- de réaliser un programme d'acquisition à hauteur de 10 millions d'€,
- de lancer la préparation du programme pluriannuel d'intervention 2010-2012 avec notamment l'élaboration de la tranche annuelle 2010,
- d'intervenir en soutien des aménageurs dans le cadre d'opérations d'aménagement de grande envergure notamment en matière d'habitat et de développement économique,
- d'associer de nouvelles intercommunalités afin de couvrir à terme l'intégralité du territoire départemental,
- de mettre en œuvre ses premières opérations de rétrocession et de démolition.

PRÉFECTURE
DE LA COMMUNAUTÉ DE LA
PRÉFECTURE DU DOUBS

Le Conseil de Communauté prend connaissance de ces éléments.



D.C.T.C.J.
Contrôle de légalité

RECU 24.SEP 2009

Pour extrait conforme,

Le Président